

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

- M. Livio LANZA, Président
- Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusées :

- Mmes Delfina GUARDIOLA et Nathalie HENRIOD

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'EXPLOITATION DE GRAVIÈRES SUR LES PARCELLES N° 8402, 2435 ET 142 / **POINT SUPPRIMÉ**
- VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 SEPTEMBRE 2021 :
 - SUBVENTION DE CHF 2,2 MIOS POUR L'ACQUISITION ET L'IMPLEMENTATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH) DESTINE AUX 44 COMMUNES MEMBRES
- VII. NOMINATION DES PRÉSIDENT.E ET VICE-PRÉSIDENT.E DU BUREAU DE VOTE POUR L'ANNÉE 2022

VIII. MOTIONS

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue, excuse Mesdames GUARDIOLA et HENRIOD et salue la présence dans le public de Messieurs Eric HELFER et Philippe DUPERRIER.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

M. NOVELLE informe d'une modification de l'ordre du jour, à savoir que le point 5 – délibération relative à l'exploitation de gravières sur les parcelles N° 8402, 2435 et 142 – est supprimé.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021.

9 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Madame MAIO absente lors de la séance du 22 septembre 2021).

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission sports, loisirs et mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission des sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le mardi 12 octobre 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- **Électromobilité**
Présentation des SIG sur le déploiement communal de bornes électriques, une offre sera envoyée d'ici fin novembre à la Commune. L'intégralité des coûts d'installation et de maintenance sont pris en charge par les SIG, il ne reste que les frais de génie civil à la charge de la Commune. À suivre.
- **Sorties à la neige**
La commission a validé les dates de sorties à la neige qui seront publiées dans le Bulletin d'information :
samedi 29 janvier 2022
samedi 19 mars 2022
samedi 9 avril 2022 (en réserve)

La commission culture et manifestations

Madame SIGAM informe que la commission culture et manifestations s'est réunie le mardi 21 septembre 2021 à 20h00 et les points suivants ont été traités.

- **Etude du budget 2022**

Le budget des charges est identique à celui de 2021.

Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

- **Divers**

Madame RAMBACH fait un résumé des différentes expositions et manifestations prévues pour cette fin d'année.

- Le tournoi de jass, prévu le 2 octobre, a été annulé et reporté au mois de février 2022.
- Samedi 9 octobre, un concert de jazz du groupe GACHEMBA a eu lieu dans la salle Duvillard à 20h00.
- Du 9 au 17 octobre : exposition de photos « Panthera » dans le local d'exposition.
- Du 13 au 21 novembre : exposition « Créations d'objets lumineux » par Paul Tardivel, dans le local d'exposition.
- Samedi 27 novembre : venue du « Kiosque à musique » dans la salle polyvalente. Cette manifestation doit encore être confirmée.
- Vendredi 10 décembre : fête de l'Escalade dans la salle polyvalente.

Madame SIGAM fait part de deux invitations.

- La prochaine exposition du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) à laquelle elle a participé. L'exposition s'intitule « Injustice environnementale – Alternatives autochtones » qui aura lieu du 24 septembre 2021 au 21 août 2022.

Le Président remercie pour les rapports.

III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole.

Archives

Remercie Madame Claudia NICOD, archiviste, pour les réponses apportées aux questions posées lors de la séance du 22 septembre dernier. Le document est disponible sur le CMNet.

Fédération des centres de loisirs et de rencontres

Les membres du Conseil municipal ont été mis en copie d'un courrier adressé aux députés dans le cadre du transfert de charges canton/communes. Le document est disponible sur le CMNet.

Courrier d'une habitante

Le Président donne lecture du courrier du 11 octobre 2021 de Mme Françoise NOVELLE TRIFILETTI adressé aux membres du Conseil municipal, concernant *les trottoirs du village qui ne sont pas assez sécurisés* :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

J'aimerais porter à votre connaissance un fait divers survenu aujourd'hui vers 17h40, au niveau de mon domicile – 12 rue du Vieux-Four. Si je fais cette démarche, c'est parce qu'en une semaine c'est la troisième fois que je rencontre ce problème et aujourd'hui avec des petits enfants.

Les véhicules qui se croisent sur la rue du Vieux-Four souvent « empruntent » le trottoir pour pouvoir se croiser, sans pour autant ralentir.

La semaine passée, en me rendant à la poubelle, je sors de ma cour directement sur le trottoir devant chez moi et là je me retrouve face au bus qui descend le village et qui roule sur le trottoir car il veut éviter un véhicule qui monte le village. Le bus ne fait même pas mine de ralentir et c'est à moi, piéton, d'éviter l'accident.

La même chose m'arrive en sortant de chez ma voisine, sur le trottoir, mais là c'est une voiture qui descend le village et qui veut éviter le bus qui monte. Inutile de préciser que cette voiture ne roulait certainement pas à 30km/h sur ce tronçon de route.

Mais ce qui m'incite à vous écrire aujourd'hui, c'est qu'en cette fin de journée ce sont mes petits-neveux qui sortaient de ma cour et qui allaient tranquillement sur le trottoir pour retourner chez eux. C'est à ce moment-là qu'une voiture qui descendait le village - vitesse adaptée - et qui voulait croiser le bus, roule sur le trottoir, sans laisser aucun espace sécurisé pour les piétons. Heureusement que j'accompagnais les enfants et que j'ai pu les stopper net, sinon c'était le drame «même sur le trottoir». Le conducteur (que je connais) s'est même arrêté car il s'est rendu compte de ce qu'il venait d'éviter.

Je ne voulais pas laisser passer cet événement, car cela démontre que les piétons ne sont pas en sécurité sur ces portions de trottoirs, qui ne sont délimités de la route que par des marques au sol, surtout si ce sont des enfants qui sont plus insouciantes. Et comme, de surcroît, beaucoup de véhicules ne respectent pas les 30 km/h dans le village car rien ne les ralentit vraiment, il faut vraiment éviter un accident.

J'espère que vous pourrez prendre en considération ma lettre et qu'elle retiendra toute votre attention.

Recevez, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur ZBINDEN rappelle avoir déjà évoqué cette question sécuritaire lors de la présentation, par le bureau Urbaplan, de l'aménagement de la zone 30 à la rue du Vieux-Four, en mars 2021. Il avait soulevé, avec l'appui de Monsieur FUMEAUX, cette problématique et donne lecture de l'extrait suivant de la séance du 24 mars 2021 :

Monsieur ZBINDEN soulève un problème de sécurité pour les piétons, notamment les enfants. En effet, certains véhicules, lors de croisement, montent sur le trottoir. D'autre part, pour empêcher un dépassement de vitesse, il suggère de raccourcir l'espace entre les oreilles. Sans voiture en face, l'automobiliste aurait tendance à continuer tout droit sans ralentir. Monsieur ZBINDEN ajoute qu'il se sentait plus en sécurité avec les anciens trottoirs. Monsieur WALTHER rappelle qu'il y a eu de longues discussions sur l'aménagement souhaité. Sans minimiser l'accident potentiel, il y a toujours des personnes qui ne respectent malheureusement pas la réglementation. Au moment de la réflexion du projet, la sécurité des enfants était à l'ordre du jour. Quant à la proposition d'ajouter des éléments ou de rapprocher les deux oreilles, cela ne semble pas pertinent. Monsieur ZBINDEN constate également que la signalétique (radar) est respectée.

Monsieur FUMEAUX rejoint l'avis de Monsieur ZBINDEN par rapport au trottoir dont la couleur est très proche de celle de la route. Monsieur WALTHER rappelle qu'une différence de couleur a été réalisée qui a pu, avec le temps, s'altérer.

Pour Madame MOULLET-BOUCHARDY, les statistiques montrent que le projet est réussi. Concernant les trottoirs, chacun doit faire attention. Il semble démesuré de refaire tout un aménagement pour quelques véhicules qui ne respectent pas les mesures.

Pour Monsieur ZBINDEN, il y a une problématique et demande qu'au moins un des deux trottoirs soit sécurisés. Il donne l'exemple de l'aménagement créé devant la Mairie avec du stationnement ainsi qu'un trottoir surélevé.

Le Président rappelle que ce projet de zone 30 a été réalisé par un mandataire, conformément aux normes en vigueur.

Monsieur FUMEAUX est d'avis de faire passer à la commission des routes.

Monsieur PHILIPP, en tant que Président de la commission, souhaite rappeler qu'il y a certes l'aménagement, mais également le conducteur qui ne respecte pas le piéton. Il est prêt à étudier ce problème au sein de la commission.

Monsieur CHRISTIN fait un bref historique de l'aménagement avant la mise en zone 30, avec un seul trottoir haut, et pour permettre notamment aux enfants de circuler des deux côtés, deux trottoirs *cassants* ont été créés afin de permettre une circulation plus fluide. Avec la suggestion de Monsieur ZBINDEN, nous ferions marche arrière.

Le Président met au vote le principe que ce dossier soit traité par la commission routes, déchets, espaces verts.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité que la commission routes, déchets, espaces verts traite le sujet.

Une réponse sera donnée dans ce sens à Madame NOVELLE TRIFILETTI.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Conseil municipal – dates des séances de janvier à juin 2022

Lundi 31 janvier 2022	20h00
Lundi 28 février 2022	20h00
Mercredi 23 mars 2022	20h00
Mercredi 27 avril 2022	20h00
Mercredi 11 mai 2022	20h00
Lundi 20 juin 2022	19h00

Crèche d'Aire-la-Ville

Le Conseil municipal avait visité, en juin 2021, le chantier et à cette occasion l'architecte annonçait un dépassement d'environ CHF 100'000.00. A ce jour, toujours selon l'architecte, cette somme sera certainement dépassée pour atteindre environ CHF 200'000.00. Ce dépassement fait en outre suite au COVID-19 (arrêt de chantier et augmentation du prix des

matériaux), à certaines demandes de la direction de la crèche ainsi qu'au jeu de la démocratie qui a retardé le début du chantier de plusieurs mois pour cause de référendum.

A la question de Monsieur JOYE, Monsieur NOVELLE confirme que ce dépassement reste du seuil accepté par la loi (LAC). Dès que nous recevrons les comptes finaux, un crédit budgétaire supplémentaire sera soumis au Conseil municipal.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

Crèche d'Aire-la-Ville

Informe avoir été très bien accueillie au premier Conseil de Fondation en présence de Messieurs LANZA et CHRISTIN. Le budget de fonctionnement a été présenté, qui avait été évoqué à la commission école, petite enfance et le sera à la commission finances.

Concert Gachemba

Remercie deux membres de la commission culture et manifestations qui ont œuvré, ainsi que Madame Véronique DUPERRIER, en tant que bénévole. Très beau concert de qualité donné devant un public conquis mais peu nombreux (30 personnes).

Fédération des centres de loisirs et de rencontres

Revient sur le courrier, dont le Président a fait référence dans ses communications, et précise que les craintes de la fédération des centres de loisirs font référence au processus de transfert des charges canton/communes. L'Association des communes genevoises (ACG) a été interpellée en juin dernier à ce sujet et n'est pas opposée au principe à la condition que ce ne soit plus la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) qui gère le fonctionnement, mais bien un groupement intercommunal. Le financement entrerait en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022 et la modification de la gouvernance se fera dans un second temps. Il ne s'agit pas seulement des centres de loisirs, mais également des travailleurs sociaux hors murs, dont le BUPP.

Bus itinérant de vaccination – Commune de la Champagne

Revient sur l'article paru dans la presse relatif à la vaccination. Madame RAMBACH précise que suite au niveau très bas de vaccination de certaines communes, notamment Avully et Chancy, les communes de Champagne ont cosigné un courrier pour solliciter un tel bus dans leur région.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ

Ski

Informe que pour les *férus* de ski, le LeCar.ch propose à ses clients de profiter d'une offre privilège d'avant saison les 19 et 21 novembre 2021 à Val Thorens. En cas d'intérêt, se renseigner à la Mairie.

Lions de Genève (Basketball)

Informe que dans le cadre du soutien au sport, la Commune d'Aire-la-Ville soutiendra le club, multi champion, et des billets seront disponibles sur le même fonctionnement que pour le Hockey et Football.

IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents relatifs à cette délibération et si ceux-ci amènent des commentaires ou questions.

M. CHRISTIN demande si un cycle à trois roues, comme ceux proposés pour personne avec handicap ou vélo cargo, entrerait dans le cadre de la subvention.

Madame RAMBACH précise que le canton soutient l'achat de vélo cargo.

Pour Monsieur RAEMY, en tant que Président de la commission, l'esprit de cette subvention est l'encouragement à la mobilité douce et le dans cas évoqué par Monsieur CHRISTIN il ne s'agit plus de mobilité douce mais d'une autre problématique qui pourrait être reprise en commission.

Monsieur ZBINDEN revient sur l'âge de 14 ans et demande s'il faut comprendre une distinction entre les vélos à 25 ou 45km. Monsieur LANZA répond qu'il n'y a aucune distinction. Une personne qui roule avec un 45km doit être en possession d'un permis.

Sans remarque, le Président met la délibération au vote.

vu le règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique de la Commune d'Aire-la-Ville du 1^{er} janvier 2016 ;

vu le rapport de la commission sports, loisirs et mobilité douce du 31 août 2021 ;

conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications suivantes / selon annexe :

Dans tous les articles	Remplacer	Véhicule <u>cycle</u>	par
Article 2		Modifié	
Article 5		Modifié	
Article 6		Modifié	
Article 8		Nouvelle teneur	

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

La délibération est acceptée par 9 pour, 0 contre, 1 abstention (Monsieur NODA GONZALEZ).

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'EXPLOITATION DE GRAVIÈRES SUR LES PARCELLES N° 8402, 2435 ET 142

POINT SUPPRIMÉ

VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 SEPTEMBRE 2021 :

- SUBVENTION DE CHF 2,2 MIOS POUR L'ACQUISITION ET L'IMPLEMENTATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH) DESTINE AUX 44 COMMUNES MEMBRES

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Monsieur JOYE demande quelles sont les 8 communes qui ont participé au groupe de travail. Madame RAMBACH n'a pas la réponse mais ajoute qu'en général il s'agit d'un panel représentatif de grandes et petites communes. L'administration pourra se renseigner. De plus, avant d'être déployé au sein de toutes les communes, tout nouveau système a été testé en situation réelle dans plusieurs communes, comme le projet pilote *restoscolaire.ch* en lien avec la gestion des restaurants scolaires.

Le Président demande qui valide la décision. **La décision est validée à 9 oui et 1 abstention (Monsieur FUMEAUX)**

VII. NOMINATION DES PRÉSIDENT.E ET VICE-PRÉSIDENT.E DU BUREAU DE VOTE POUR L'ANNÉE 2022

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE informe que la Commune, comme chaque année, doit nommer quatre personnes pour l'année 2022 et rappelle que lors de la dernière séance les membres du Conseil municipal ont été informés de cette nomination. Aucune proposition n'a été soumise. Pour information, les candidats sortants se présentent à nouveau.

- Monsieur Ludovic ZBINDEN, en qualité de Président.
- Monsieur Serge PRADERVAND, en qualité de Vice-Président.
- Monsieur Alain JENNY, en qualité de suppléant du Président.
- Madame Christiane NOVELLE, en qualité de suppléante du Vice-Président.

Les membres du Conseil municipal ne font aucune proposition.

Le Président met au vote les quatre propositions :

Monsieur Ludovic ZBINDEN	Président
Monsieur Serge PRADERVAND	Vice-Président
Monsieur Alain JENNY	Suppléant du Président
Madame Christiane NOVELLE	Suppléante du Vice-Président

Les nominations sont acceptées à l'unanimité.

Le Président remercie d'ores et déjà ces quatre personnes pour leur engagement.

VIII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur CHRISTIN

- S'interroge pourquoi le point 5 de l'ordre du jour a été supprimé. Aucune information particulière n'est donnée par Monsieur NOVELLE.

Monsieur LANZA

- Sortie du Conseil municipal : informe que des précisions seront données, aux personnes inscrites, par Madame SNEIDERS.
-

Le Président clôt la séance à 20h31.